

IRENISMOPHOBIE PEUR DE CE QUI VISE LA PAIX

**Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11**

L'**irénisme** est une attitude d'esprit qui vise la paix, la concorde et la compréhension mutuelle, en mettant l'accent sur ce qui rassemble plutôt que sur ce qui divise.

Domaines d'application

- **En religion (sens historique et premier) :** Il désigne la recherche d'une entente et d'un dialogue pacifique entre différentes confessions chrétiennes (irénisme œcuménique) ou entre différentes religions. Il s'agit de surmonter les divergences dogmatiques par la charité et l'écoute.
- **En philosophie et politique :** Il qualifie une vision ou une démarche qui fait de la paix sociale et de l'accord unanime l'objectif absolu, tendant parfois à gommer ou à nier les conflits réels et les rapports de force inhérents à la société.

Connotation péjorative

Le terme est souvent employé de manière critique pour désigner un **optimisme naïf** ou un **angélisme** (on parle parfois d'« irénisme béat » ou de « faux irénisme »). Dans cette acception, il s'agit d'une volonté excessive d'arriver à un consensus ou à la paix au prix de compromis inacceptables, en minimisant ou en excusant des erreurs graves, des désaccords doctrinaux profonds ou des injustices.

L'IRÉNISME DANS LE CHAMP RELIGIEUX

Irénisme (du grec *eirēnē*, « paix ») : attitude doctrinale et pratique qui, dans le champ religieux, privilégie la recherche de l'entente entre confessions rivales, en minimisant, en contournant ou en suspendant les points de divergence dogmatique au profit d'un fonds commun censé être plus fondamental que ce qui sépare.

Genèse et contexte historique. Le terme est une construction érudite relativement tardive, mais la disposition qu'il désigne se déploie dès l'humanisme érasmien : Érasme, Cassandre, Witzel, puis, dans le contexte des guerres de Religion, les tenants d'une *via media* (L'Hospital, les « Politiques »). Le XVII^e siècle en offre les formulations les plus élaborées : Georg Calixt et l'école de Helmstedt (le *consensus quinquesaecularis*, critère patristique des cinq premiers siècles comme norme de réunion), John Dury, le projet leibnizien de réunion avec Bossuet et Molanus (*Systema theologicum*), Grotius (*Via ad pacem ecclesiasticam*). L'*Irenicum* de Pareus (1614) fournit l'éponyme.

Structure conceptuelle. L'irénisme repose sur une distinction opératoire, généralement articulée de deux manières :

- la partition entre *fundamentalia* (articles nécessaires au salut) et *adiaphora* ou *non-fundamentalia* (points sur lesquels la liberté d'opinion est tolérable) ;

- l'appel à une instance de référence antérieure aux schismes (Écriture, tradition patristique, symbole des apôtres), servant de commun dénominateur.

Ambivalence axiologique. Le mot oscille entre un usage descriptif et un usage péjoratif. Du point de vue de l'orthodoxie confessionnelle, l'irénisme est suspect de relativisme dogmatique, de syncrétisme ou d'indifférentisme (la condamnation par Pie XI, *Mortalium animos*, 1928, en est un jalon). À l'inverse, la tradition œcuménique en revendique l'héritage tout en se démarquant de sa forme « molle » : l'œcuménisme contemporain tend à distinguer le dialogue doctrinal exigeant du simple évitement des questions litigieuses. Pie XII, dans *Humani generis* (1950), parle explicitement d'un « irénisme » qui, voulant éviter les controverses, altérerait la doctrine, ce qui fixe un sens critique durable dans le lexique catholique.

Extension sémantique. Par métonymie, le terme s'emploie hors du champ théologique pour désigner toute posture qui atténue les conflits au prix d'une sous-estimation de leur réalité (irénisme politique, épistémologique, ou, chez certains historiens des idées, optimisme conciliateur qui occulte l'antagonisme des positions). La critique de l'irénisme est alors celle d'une pacification verbale qui prend le désaccord pour un malentendu.

Contrepoint. Le *polémisme* (ou controverse) en est le pôle opposé ; entre les deux se situe la question, constitutive de la théologie œcuménique, de savoir si une unité visible peut précéder l'accord doctrinal ou doit lui succéder.